



**Bureau communautaire**  
**02 septembre 2021**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 18  
Date de la convocation : 27 août 2021

**Présents :** J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

**Excusés :** D. Michaud, T. Gauthray-Guyenet.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB45/21

#### **Objet**

Mise à disposition de locaux au Centre d'Activités Nouvelles et renouvellement de domiciliations

**Date d'affichage :** 10 septembre 2021

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

Les conventions proposées ne pourront être exécutées au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par les entreprises de leur autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, les entreprises s'engagent à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

Il est proposé de procéder aux mises à dispositions suivantes :

<b>Renouvellement occupation</b>									
<b>Société</b>	<b>Atelier</b>	<b>Tarif m<sup>2</sup></b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Bureau</b>	<b>Tarif m<sup>2</sup></b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Mensuel TTC</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
DORDOR	A5	5,40€	109				588,60€	01/10/21	31/12/22
INOVIAFLOW	A3 et 4	5,40€	386				2 084,40€	01/10/21	31/07/22
<b>Renouvellement domiciliation</b>									
GRUPE FORCE							60€	01/10/21	30/09/22
MENUISERIE SALVI							60€	01/10/21	30/09/22

En cas d'accord et conformément à la délibération n° GD100/20 du 17 décembre 2020 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2021, les preneurs devront s'acquitter mensuellement d'un loyer TTC précisé dans le tableau ci-dessus.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Les recettes seront inscrites au Budget Principal 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions des conventions à conclure avec les sociétés désignées ci-dessus au titre de la période de référence suivant les modèles ci-annexés,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,  
Le 02 septembre 2021,  
Le Président,





**N°DB45/21**

**AVENANT DE CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS**

Entre,

**La Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 02 septembre 2021,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

**GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
39100 DOLE  
Tél. : 03 84 79 78 4  
Fax. : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

Et,

**L'entreprise de M. David DORDOR**

Dont le siège est fixé  
12 Rue des Sorbiers - 39100 DOLE  
Immatriculée au R.C.S. de, Lons le Saunier (39)  
Sous le numéro Siret **514 404 664 00013**

Représentée par, David DORDOR, Exploitant agricole

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – Renouvellement de mise à disposition d'atelier**

Une convention de mise à disposition de moyen n° DB14/21, a été initialement conclue pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 soit jusqu'au 30/09/2021.

Il est proposé au preneur un renouvellement de la mise à disposition de l'atelier A5 d'une superficie de 109m<sup>2</sup> pour 15 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**ARTICLE 2 – Durée**

En conséquence, le terme du présent avenant est fixé au **31 décembre 2022**, à charge pour celle des parties qui voudra mettre fin au présent contrat avant la période sus indiquée de prévenir l'autre par lettre recommandée avec un préavis d'1 mois.

**ARTICLE 3 – Redevance**

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la délibération n° GD100/20 du 17 décembre 2020 fixant les tarifs pour l'année 2021 soit :

- Bureaux : 7,60€ HT/m<sup>2</sup>/mois
- Ateliers : 4,50€ HT/m<sup>2</sup>/mois

Par conséquent, la présente convention est consentie et acceptée moyennant un forfait mensuel de

490,50€ HT soit **588,60 TTC**

**ARTICLE 4 – Autres dispositions**

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention n° DB14/21.

Fait à Dole le **23 SEP. 2021**

En deux exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Dole  
Le Président,

**Jean-Pascal FICHERE**

Pour l'entreprise,  
Le Preneur,

**David DORDOR**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dordor', with a long horizontal stroke extending to the left.



**N°DB45/21**

**AVENANT DE CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION DE MOYEN**

Entre,

**La Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 02 septembre 2021,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

**GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
39100 DOLE  
Tél. : 03 84 79 78 4  
Fax. : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

Et,

**La SAS INOVIAFLOW**

Dont le siège est fixé  
210 Avenue de Verdun - 39100 DOLE  
Au capital de **100 000€**  
Immatriculée au R.C.S. de, Dijon (21)  
sous le numéro **528 624 448**

Représentée par, Christophe BAUSSART, le Président,

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – Renouvellement de mise à disposition d'atelier**

Une convention de mise à disposition de moyen N° 12-06-02 PEP GD, a été initialement conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 puis prolongée avenants successifs jusqu'au 31 juillet 2021.

Il est convenu que l'atelier A4 d'une superficie de 109m<sup>2</sup> est mis à disposition en complément de l'atelier A3 occupé actuellement par le Preneur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**ARTICLE 2 – Durée**

S'agissant simplement d'une mise à disposition temporaire le présent avenant fixe un terme d'occupation de l'atelier A4 et A3 au **31 juillet 2022**.

**ARTICLE 3 – Redevance**

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la délibération n°GD100/20 du 17 décembre 2020 fixant les tarifs pour l'année 2021 soit :

- Bureaux : 7,60€ HT/m<sup>2</sup>/mois
- Ateliers : 4,50€ HT/m<sup>2</sup>/mois

Le montant de la redevance mensuelle pour l'atelier A4 est de 109 x 4,50 soit 490,50€HT, soit un total A3 + A4 pour la période indiquée ci-dessus de :

1 737€ HT soit **2 084,40 TTC**

**ARTICLE 4 – Autres dispositions**

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention N° 12-06-02 PEP GD.

Fait à Dole le **23 SEP. 2021**

En deux exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Dole  
Le Président,

**Jean-Pascal FICHERE**

Pour la Société INOVIAFLOW  
Le Président,

**Christophe BAUSSART**



**INOVIAFLOW**  
SAS au Capital de 100 000€  
210, Av de Verdun - 39100 DOLE  
Tél : 03 84 82 88 42 Fax : 03 84 82 88 4  
Siret : 826 824 448 00023 APE 7112 B  
N° TVA FR 83 826 824 448